



AGRICULTURE STRATÉGIES

Newsletter n°54 : réouverture anticipée des négociations commerciales, spéculation

Bonjour,

L'Assemblée a validé un projet de loi qui vise à [avancer la date butoir des négociations commerciales](#), qui passerait du 1er mars au 15 janvier pour les "gros" et au 31 décembre pour les PME et microentreprises (qui composent 99% des IAA françaises).

Autant dire que les négociations seront rapides (et sanglantes ?) et que les industriels vont devoir sortir leurs CGV en un temps record, puisque le texte doit maintenant passer au Sénat le 26 octobre (qui souhaiterait reculer ces deux dates de 15 jours), ce qui laisserait dans le meilleur des cas un mois pour négocier aux plus petites entreprises.

Mais est-ce que l'objectif poursuivi (celui de faire baisser les prix alimentaires dès le 1er trimestre 2024 pour adoucir le goût de la fin du bouclier tarifaire de l'énergie en janvier sera atteint ?

Pour étudier la question, nous vous proposons une explication chiffrée sur les déterminants de la construction des prix alimentaires et le contenu des lois actuelles.

Alors que beaucoup continuent à chercher un coupable pour expliquer l'inflation alimentaire, l'attention s'est également portée sur [le rôle de la spéculation sur les prix des matières premières agricoles](#). Dans cet article, nous expliquons l'utilité des marchés à terme, leur fonctionnement, les inquiétudes qu'ils suscitent et la réglementation qui les encadre, soumise actuellement à évolution. Mais si la révision de la réglementation européenne en cours peut être une occasion à saisir pour que les autorités financières puissent contribuer à limiter la volatilité des prix agricoles, elle ne pourra suppléer au désarmement des outils d'intervention de la PAC, et à l'insuffisance chronique de la réserve de crise pour faire face aux perturbations de marché.

Bonne lecture,

Jacques Carles, Président d'Agriculture Stratégies
Le 24 octobre 2023